



D.I.S.A.P.

Directeur de l'Intervention Sociale et Accompagnement des Personnes Service à la Personne

LE METIER

Le directeur de l'Intervention Sociale et Accompagnement des Personnes /Services aux personnes (D.I.S.A.P.) vise les fonctions de direction des établissements et services de l'action sociale tels que des directeurs opérationnels, responsables d'agence de services à la personne au regard du décret de qualification des dirigeants, des directeurs et entrepreneurs de projet à caractère social au bénéfice d'une population délimitée dans un environnement complexe et en mutation.

MISSIONS

Le directeur de l'intervention sociale et accompagnement des Personnes / Service à la personne doit concevoir et développer un projet de services ou de prise en charge ajusté aux besoins caractéristiques d'une population ciblée et au contexte réglementaire, politique, social, économique et culturel.

Il doit gérer de façon rationnelle et dynamique la structure de mise en œuvre du projet en articulant l'ensemble des dimensions humaines et techniques de ses responsabilités dans une stratégie interne et partenariale.

Il construit et met en place la politique de communication.

Il est garant de la qualité du service à l'utilisateur et mobilise les moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Il est le garant d'une prestation de service de qualité

Il conçoit et pilote le projet de l'établissement/entreprise/service

Il élabore et met en œuvre la politique de gestion des ressources humaines

Il assure la gestion économique et logistique au service du projet de la structure

PROGRAMME

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine de compétences est la suivante :

DC1 : Concevoir et développer une prestation de services de qualité au bénéfice des usagers/clients

DC2 : Management et gestion des ressources humaines

DC3 : Gestion économique, financière, administrative et logistique

DC4 : Définition et conduite du projet d'établissement, de service ou d'entreprise

Articulation d'enseignements théoriques et mise en situation d'expérimentation de la fonction sur différents terrains de stage, sur un principe d'alternance. La formation offre un juste équilibre entre les techniques de gestion, d'expertise des populations, la connaissance des politiques publiques et le management des ressources humaines, dans un pilotage stratégique au service de l'utilisateur.

ORGANISATION

- **Les conditions d'accès à la formation :**

- ✓ Valider l'épreuve orale d'admission

- **DATES :**

Fin septembre 2019 à fin septembre 2020

- **DUREE :**

Parcours complet

12 mois à raison d'1 semaine par mois

- ✓ 500 heures de formation théorique
- ✓ De 175 heures de stage minimum soit 5 semaines à 31.5 semaines de stage

Parcours modulaire

Programme individualisé sur demande

- **STATUT DU PUBLIC :**

- ✓ Demandeur d'emploi
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Salarié dans le cadre du : CPF (Compte Professionnel de Formation), CPF de transition (ex CIF), VAE, Pro A (ex période de professionnalisation), Plan de Développement des Compétences, Cellule de reclassement
- ✓ Financement individuel
- ✓ Aide individuelle régionale

- **COÛT DE LA FORMATION**

Devis sur demande

J.O du 17/04/2018

Etablissement satisfaisant aux critères de référencement qualité Datadock

La formation

- ✓ Formation professionnalisante en alternance, ou chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé pour construire son parcours de formation et favoriser l'appropriation des contenus.
- ✓ Formation ouverte à des profils diversifiés : travailleurs sociaux, personnes issues du secteur économique, associatif, marchand, moniteur ou directeur de MFR, de structures de l'économie sociale et populaire...
- ✓ Elle a pour but d'apporter une meilleure maîtrise des compétences nécessaires à la réalisation du projet.
- ✓ Elle n'est pas conditionnée par des prérequis en terme de niveau de formation, elle prend en compte l'expérience et la valorise au même titre qu'un diplôme.
- ✓ Titre professionnel de niveau II-Bac+4

Le financement de la formation :

- ✓ La formation peut être financée de manière individuelle mais peut aussi être en partie financée par l'employeur, ou par le CIF pour les salariés, par le conseil régional ou par le pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

Validation de la formation :

- ✓ 4 domaines de compétences sont à valider ainsi que les épreuves de fin de parcours.
- ✓ Le titre DISAP est accessible par la voie d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). (nous consulter)

La Sélection :

- ✓ En amont de la sélection 2 documents sont à produire : le projet professionnel, qui rend compte des raisons qui poussent le candidat à faire cette formation, ainsi que ses motivations et son intérêt porté à la fonction de directeur et le projet à caractère social, que le candidat doit formaliser en se projetant dans la fonction de direction (quelle population ? quels besoins ? les attentes...).
- ✓ Le candidat doit passer une épreuve orale pour rendre compte de sa motivation et de sa capacité à suivre la formation.

Secteurs d'activité du D.I.S.A.P.

Le directeur de l'Intervention Sociale Accompagnement des Personnes/Services à la Personne peut exercer son emploi dans différents secteurs :

- ✓ Le secteur des personnes âgées : EHPAD, EHPA, résidences de services, résidences seniors...
- ✓ Le secteur des personnes handicapées : ESAT, foyer occupationnel, foyer d'hébergement, IME, IMA ...
- ✓ Le secteur insertion : association intermédiaire, centre d'hébergement et de réadaptation sociale...
- ✓ Le secteur petite enfance : crèche, halte-garderie, multi-accueil...
- ✓ Le secteur du domicile : SSIAD, SAMSAH, SAVS, SPASA, SAP...
- ✓ Le secteur de l'économie sociale et populaire : MFR, associations à caractère familial...

CONTACT

MFR du Blayais

4 impasse du Merle - 33390 ST MARTIN LACAUSSADE

Tel : 05.57.42.65.20

Mail : mfr.blaye@mfr.asso.fr

Site : www.mfrblaye.fr